

Zonage :

-  Contours de zone
-  Zone urbaine bourgs
-  Zone urbaine bourgs patrimoniaux
-  Zone urbaine de faubourgs et villages
-  Zone urbaine pavillonnaire
-  Zone urbaine pavillonnaire secteur de La Loupe
-  Secteur d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
-  Zone mixte à dominante d'activités économiques
-  Zone à urbaniser à vocation habitat
-  Zone à urbaniser à vocation économique
-  Secteurs d'urbanisation future
-  Secteur agricole général
-  Secteur agricole lié aux activités isolées
-  STECAL aérodrome
-  Secteur naturel général
-  Secteur d'activité sylvicole
-  STECAL - Tourisme, mise en valeur du bâti
-  STECAL - Tourisme, mise en valeur du bâti et constructions nouvelles
-  Secteur naturel de loisirs
-  Secteur de développement des énergies photo voltaïques
-  STECAL d'activités

Prescriptions :

-  Patrimoine ponctuel protégé (L.151-19)
-  Arbre remarquable à protéger (L.151-23)
-  Mare inventoriée (L.151-23)
-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination : habitat (L.151-11)
-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination : activité (L.151-11)
-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination : hébergement touristique (L.151-11)
-  Cheminement doux (L.151-38)
-  Haies protégées (L.151-23)
-  Petit patrimoine protégé (L.151-19)
-  Patrimoine linéaire à préserver (L.151-19)
-  Patrimoine architectural (L.151-19)
-  Boisement à protéger (L.151-23)
-  Jardin ou espace paysager (L.151-23)
-  Emplacement réservé (L.151-41)
-  Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-667)
-  Zone humide (L.151-23)
-  Zone Non Aedificandi

Informations :

-  Limites communales
-  A100
-  Parcelles cadastrales
-  Bâti dur
-  Bâti léger

Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune	m²
Absence d'emplacements réservés sur ce territoire				

